

## L'île d'Anticosti et les sites archéologiques de la Baie du Renard (DhCl-1 et 2, DhCk-1)

### A) Fiche narrative

La vaste et célèbre île d'Anticosti, qui trône au cœur du golfe Saint-Laurent, a somme toute peu attiré l'attention des archéologues jusqu'à ce jour. Des travaux ont été effectués en 1975 par Mme Roxanne Renaud, afin d'y repérer des traces du poste que l'explorateur et commerçant de Québec Louis Jolliet aurait occupé à la fin du 17<sup>e</sup> siècle, quelque part sur le rivage nord-ouest de l'île. Une campagne de sondages fut alors menée à l'embouchure des ruisseaux Grand-Ruisseau, Petit-Makasti, Grand-Makasti et Trois-Ruisseaux, qui s'avéra négative.

Un second secteur de l'île attira l'attention des archéologues, celui de Fox Bay ou Baie du Renard, au nord-est de l'île. Bien que cette baie semi-circulaire et ouverte vers le nord soit mal protégée des vents du sud et du sud-ouest, elle demeure néanmoins un des rares lieux, sur le côté nord de l'île, où il soit possible pour de petits bateaux de se mettre à l'abri.

Une visite de repérage fut effectuée à cet endroit en juin 1983 par C. Kirjan et N. Genest, des employés rattachés à l'ancien Ministère des Affaires Culturelles québécois (M.A.C.). Cette intervention fut suivie par une évaluation faite par l'archéologue Jean-Paul Salaün en 1984. Cette opération s'est traduite par une prospection visuelle, l'identification puis l'excavation de sondages sur les trois composantes que sont DhCk-1 (une conserverie de homards opérée par des colons terre-neuviens de c.1873 à 1900), DhCl-1 (une conserverie opérée par les employés du propriétaire français de l'île Henri Menier de c.1901 à 1919), puis DhCl-2 (une habitation et une grange récentes).

Puisque le plateau au sud de la baie est occupé par une tourbière et un peuplement dense d'épinettes noires, ces occupations anthropiques se sont limitées à la bande littorale. Des trois sites repérés à la baie du Renard, deux se retrouvent de part et d'autre de l'embouchure de la rivière du même nom, soient DhCl-1 et 2. La colonie terre-neuvienne quant à elle occupait le rivage nord-est de la baie jusqu'à la pointe Reef.

Ce dernier site contient au moins trois aires d'habitation (dont huit dépressions correspondant à d'anciennes fondations), trois zones indéfinies présentant des aménagements anthropiques, un cimetière puis un chemin traversant la forêt qui sont pour la plupart sujets à fournir des données archéologiques inédites, selon les propos de Salaün.

Les dépressions mentionnées plus haut, dispersées dans quelques clairières défrichées, correspondraient aux emplacements d'anciens bâtiments. Certains sondages effectués près de ces dépressions menèrent à la découverte de plusieurs

tessons de céramique liés à la consommation (assiette de terre cuite fine blanche, tasses ou bols) ou à l'entreposage (tessons de grès américain). Des tessons de contenants de verre, de nombreux fragments de verre à vitre, plusieurs clous et fragments de fer liés à la construction, ainsi que des boutons, des fourchettes et des cuillères ont aussi été trouvés. Notons que toutes ces pièces furent associées par Salaün au dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle.

Celui-ci conclut dans son rapport de terrain que :

«...seul DhCk-1 nous semble intéressant en termes archéologiques. D'une part, il est relativement riche en artefacts et en diverses manifestations d'une occupation (habitations, cimetière, peut-être installation industrielle), d'autre part, l'histoire nous a permis de déterminer de manière très précise la fourchette d'occupation, entre 1873 et 1900 que confirme la datation des artefacts » (Salaün 1984 : 20).

Les « rapports annuels des pêcheries » publiés par le gouvernement canadien récemment fondé nous apprennent que la Baie du Renard est exploitée depuis au moins 1867 comme site de pêche. La fondation de la *Anticosti* (ou *Forsyth*) *Company* en 1872 favorisera l'arrivée de colons de Terre-Neuve et du Cap Breton dès l'année suivante. C'est un total de 97 familles qui s'établissent sur l'île, réparties entre la Baie Ellis (51), la Baie des Anglais (15), au Lac Salé sur la côte sud (10), et 21 à la Baie du Renard.

C'est également à cette époque que des Gaspésiens choisissent l'Anse aux Fraises, à l'extrémité sud-ouest d'Anticosti, comme lieu de peuplement. De ces colonies, seules celles de Baie des Anglais, de l'Anse aux Fraises et de la Baie du Renard perdurent jusqu'au début du vingtième siècle.

Quelques années après le début de sa colonisation, on apprend que la pêche aux harengs est bonne, et que la plupart des familles entretiennent de petits potagers près de leur résidence.

Au fil des années, la pêche passe du statut d'exceptionnelle (15 000 barils de harengs en 1878) – qui rapporte surtout aux étrangers, à celui de misérable, au point où le gouvernement est obligé d'approvisionner les familles en farine. En 1883, la pêche est si mauvaise que les résidants s'attendent à être déménagés.

La décennie de 1890 sera plus prometteuse : des investisseurs de la Nouvelle-Écosse procèdent à l'ouverture de deux homardières à Anticosti, dont une à la Baie du Renard. Elle emploie un bon nombre de résidants, leur procurant un apport financier appréciable.

À l'achat de l'île en 1895 par le riche chocolatier français Henri Menier, la colonie de Baie du Renard connaîtra des temps difficiles. En effet, Menier la tolère difficilement, y trouvant ses occupants peu coopératifs à respecter les règlements qu'il impose ailleurs sur l'île.

On prétend que Menier aurait souhaité récupérer à son compte le commerce de homards de cet endroit. Il s'en suivra un procès en justice intenté par ce dernier, un processus qui durera cinq ans, et au cours duquel Menier proposera une indemnité aux squatters pour leur résidence, sans rien offrir pour la homardière.

Ce procès provoque de fortes rivalités entre anglophones et francophones, et catholiques et protestants. Même le premier ministre Wilfrid Laurier s'y trouvera impliqué. Un verdict tombe enfin au printemps de 1900, en faveur de Menier, qui force l'évacuation en 1900 : 70 personnes seront alors expatriées en juin suivant par un bateau de l'État.

Une nouvelle homardière sera construite en 1901, cette fois sur la langue de terre à l'ouest de l'embouchure de la rivière. Ce sont des hommes de Menier qui l'opèrent jusque vers 1916. Employant 70 personnes, elle est dotée d'équipements modernes, dont des machines fonctionnant à la vapeur, et un éclairage électrique.

Les opérations semblent ensuite cesser pendant quelques années. Au moment où la *Anticosti Corporation* rachète l'île en 1926, certains employés de cette entreprise forestière occuperont la baie et reprendront les activités de conserverie à petite échelle jusque dans la décennie de 1940. Le site est ensuite abandonné.

## B) Tableau-synthèse de la valeur culturelle du site

<b>Site archéologique de l'établissement de la Baie du Renard, Anticosti (DhCk-1)</b>	
<b>Valeurs</b>	<b>Argumentaire</b>
<b>Valeur d'histoire de son occupation humaine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documente une facette originale du peuplement d'Anticosti</li> <li>- Est l'unique cas de colonisation permanente du secteur est d'Anticosti</li> </ul>
<b>Valeur anthropologique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Illustre le choc social subi par une population autarcique lors du rachat de l'île par le Français Henri Menier</li> <li>- Illustre un cas exceptionnel de dépossession territoriale subie par une population euro-canadienne</li> </ul>
<b>Valeur scientifique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révèle un ancien procédé de conserverie du homard</li> <li>- Est le site d'un cimetière et de nombreuses structures et fondations</li> <li>- Il s'agit d'un site à 100% intact</li> </ul>
<b>Identité(s) culturelle(s) et datation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence euro-canadienne (Terre-Neuve) au 19<sup>e</sup> siècle</li> <li>- Présence euro-québécoise au 20<sup>e</sup> siècle</li> </ul>